

Télémètre Laser Thermique Portatif de Longue
Portée (TL ITP LP)

W8476-226536

DEMANDE D'INFORMATION (DI)

Contents

1	But et objectifs de la mobilisation de l'industrie	3
1.1	But.....	3
1.2	Objectives.....	3
2	Besoins	5
2.1	Description du système.....	5
2.2	Approche d'approvisionnement	5
2.3	Lien pour la DI sur le projet de MSVN – W8476-216347	6
3	Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales	7
3.1	Portée et contraintes potentielles	7
3.2	Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales	7
4	Échéancier	8
5	Instructions de Réponse et Information	8
5.1	Nature et format des réponses demandées	9
5.2	Coûts liés aux réponses.....	10
5.3	Traitement des réponses	11
5.4	Confidentialité.....	11
5.5	Activité de suivi	11
5.6	Autorité contractante de SPAC	11
5.7	Langues officielles	12
5.8	Date de clôture de la DI	12

1 But et objectifs de la mobilisation de l'industrie

1.1 But

- 1.1.1 La présente demande d'information (DI) vise à informer l'industrie afin d'obtenir ses commentaires au sujet des éventuels processus d'approvisionnement à venir pour répondre au besoin du ministère de la Défense nationale (MDN) de se procurer, d'intégrer et de soutenir le Télémètre Laser Thermique Portatif de Longue Portée (TL ITP LP).
- 1.1.2 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) compte utiliser la présente DI pour tenir des consultations avec l'industrie afin d'obtenir des réponses aux questions du Canada en vue de mieux comprendre les capacités techniques actuelles de renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR), les stratégies de maintien en puissance et l'abordabilité de l'industrie.
- 1.1.3 SPAC demande à l'industrie de fournir les commentaires écrits demandés à l'annexe C « Questions pour l'industrie » par courriel.
- 1.1.4 La présente DI ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de soumissions. Aucun accord ni contrat fondé sur la présente DDI ne sera conclu. La présente DDI ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente DDI ne doit pas être considérée comme un engagement à émettre une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

1.2 Objectives

Les objectifs de ce processus de consultation itératif auprès de l'industrie sont les suivants

- 1.2.1 fournir un point unique et continu de communication officielle pour le projet avec l'industrie;
- 1.2.2 comprendre pleinement les solutions potentielles du besoin TL ITP LP que le marché peut offrir;
- 1.2.3 veiller à ce que les attentes du Canada en matière d'engagement soient claires et faciles à comprendre pour l'industrie ;
- 1.2.4 fournir à l'industrie « Spécifications préliminaires des exigences du système », annexe A, et demander à l'industrie de fournir des détails sur la solution la plus avancée techniquement disponible qui pourrait potentiellement répondre à cette spécification ;

W8476-226536

Original

30QD

- 1.2.5 informer l'industrie des activités d'engagement potentielles telles que les événements de la Journée de l'industrie, les visites de sites, les réunions individuelles et autres activités d'engagement potentielles;
- 1.2.6 répondre aux questions de l'industrie sur le site Web « Achats et ventes » pour s'assurer que tous les participants intéressés reçoivent la même information;
- 1.2.7 connaître l'intérêt de l'industrie et les sources potentielles d'approvisionnement et les capacités industrielles pour la solution proposée qui sont à la fois durables et abordables
- 1.2.8 demander à l'industrie de proposer une ou des solutions de réseau qui satisfera possiblement les exigences de la spécification des exigences du système
- 1.2.9 demander à l'industrie de fournir des estimations indicatives des coûts pour chaque composant de la solution proposée et d'indiquer les sources possibles d'approvisionnement et les capacités industrielles possibles pour le système proposée;
- 1.2.10 obtenir des informations sur les impacts des restrictions d'acquisition sur des besoins de maintien future potentiel - incluant des éléments comme les droits de propriété intellectuelle (PI), la collaboration dans la chaîne d'approvisionnement, etc.;
- 1.2.11 recueillir les connaissances, l'expertise et les recommandations de l'industrie en ce qui concerne les meilleures pratiques qui permettraient d'accroître le succès de la demande de soumissions et d'identifier tout risque qui aurait une incidence sur la demande de soumissions;
- 1.2.12 obtenir de l'information sur la capacité actuelle du marché et l'intérêt de l'industrie, dont des commentaires sur des problèmes qui pourraient nuire à la capacité de soumissionner dans le cadre d'une demande de soumissions subséquente ou de satisfaire aux exigences du ministère;
- 1.2.13 améliorer la concurrence, l'accès et l'équité de la demande de soumissions qui en résulte;
- 1.2.14 demander les commentaires de l'industrie sur le processus d'approvisionnement prévu ;
- 1.2.15 informer l'industrie et le Canada afin de s'assurer que le processus officiel de demande de propositions (DP) se déroule efficacement et a de fortes chances de succès;
- 1.2.16 informer le Canada des possibilités de tirer parti des avantages économiques, comme la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT); et
- 1.2.17 informer l'industrie de toute autre politique pouvant s'appliquer à une sollicitation résultante

2 BesoinsDescription du système

- 2.1.1 Le TL ITP LP est soutenu par un certain nombre d'autres composants qui sont nécessaires pour assurer la fonctionnalité complète du système. Ces autres composants comprennent des batteries, un trépied, divers accessoires permettant d'assurer une interface avec le TL ITP LP avec d'autres systèmes et sources d'énergie externes, des pochettes pour le transport sur le terrain et des conteneurs pour l'entreposage et le transport logistique. Collectivement, le TL ITP LP et les composants associés sont appelés le système TL ITP LP
- 2.1.2 Le Système de TL ITP-LP comprend un plugiciel ATAK sur mesure qui fournissent la fonctionnalité nécessaire à l'interface entre le TL ITP LP et le système intégré du soldat (SIS).
- 2.1.3 Les exigences du système sont fournies dans l'ébauche de la spécification des exigences du système (SES) TL ITP LP, fournie en Annexe A.

2.2 Approche d'approvisionnement

- 2.2.1 L'acquisition d'une quantité initiale du TL ITP LP sera entreprise par le projet d'équipement intégré du soldat (PEIS). Ce projet est en cours de mise en service du SIS, et le financement a été approuvé pour cette acquisition. Cet approvisionnement comprendra des quantités optionnelles du TL ITP LP seront financées par le projet de modernisation du système de vision nocturne (MSVN)
- 2.2.2 The L'acquisition d'une quantité initiale du TL ITP LP sera entreprise par le projet d'équipement intégré du soldat (PEIS). Ce projet est en cours de mise en service du SIS, et le financement a été approuvé pour cette acquisition. Cet approvisionnement comprendra des quantités optionnelles du TL ITP LP seront financées par le projet de modernisation du système de vision nocturne (MSVN).
- 2.2.3 L'acquisition se fera par le biais d'une demande de propositions (DP) concurrentielle, en utilisant le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (Achats et ventes). Il est prévu que la demande de propositions aboutira à deux contrats, un pour l'acquisition et un pour le maintien en service à un seul fournisseur.

Quantities: Les TL ITP LP Systèmes sera acheté dans les quantités suivantes :

Quantité d'achat initial : approximatives 200

Quantités optionnelles : approximatives 150

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8476-226536	Original	30QD
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No/N° CCC - FMS No/N° VME

2.3 Lien pour la DI sur le projet de MSVN – W8476-216347

- 2.3.1 L'exigence relative au TL ITP LP a été initialement communiquée à l'industrie dans le cadre de la DI pour le projet de MSVN, invitation n° W8476-216347. À l'époque, le système à acquérir était appelé « imageur thermique portatif à longue portée » (ITP LP) et était l'un des sept systèmes distincts à acquérir dans le cadre du projet de MSVN..
- 2.3.2 Cette DI résulte de la division d'un segment défini de la portée du projet de MSVN en une nouvelle voie d'approvisionnement impliquant le PEIS. À ce titre, toute information soumise par l'industrie concernant l'ITP LP en réponse à la demande de renseignements sur le projet de MSVN est réputée valide, à moins que l'industrie n'informe le Canada du contraire.

3 Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

3.1 Portée et contraintes potentielles

- 3.1.1 Une exception au titre de la sécurité nationale ou une exception au titre de la sécurité nationale sous réserve de passation de contrat spéciale pourrait s'appliquer aux processus d'approvisionnement qui en résultes.
- 3.1.2 Une exception au titre de la sécurité nationale ou une exception au titre de la sécurité nationale sous réserve de passation de contrat spéciale pourrait s'appliquer aux processus d'approvisionnement qui en résultes. [Naviguer le site web du Programme des marchandises contrôlées de Services publics et Approvisionnement Canada – Marchandises contrôlées– Examen, possession ou transfert – Canada.ca \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/marchandises/controlees/controlees-examen-possession-transfert-canada.ca)
- 3.1.3 Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE) s'appliquera au processus d'approvisionnement concurrentiel à venir. Des détails supplémentaires sur le PCF-EE seront communiqués sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/> dans le cadre du processus d'approvisionnement concurrentiel à venir.
- 3.1.4 Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à la présente DI. Cependant, il peut y avoir des exigences de sécurité associées à tout processus d'approvisionnement qui en résulte. Des renseignements supplémentaires sur les exigences relatives à la sécurité, lorsqu'elles seront identifiées, seront communiqués sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/> dans le cadre du processus d'approvisionnement à venir
- 3.1.5 Pour obtenir des renseignements sur le filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation ou sur les clauses de sécurité, veuillez consulter le site Web de la Direction de la sécurité industrielle canadienne, Programme industriel et sécurité de Services publics et Approvisionnement Canada : [Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada – Canada.ca \(tpsgc-pwgsc.gc.ca\)](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/secure/secure-contrats-gouvernement-canada-canada.ca)
- 3.1.6 En vertu de la Politique des RIT, les entreprises qui obtiennent des contrats d'approvisionnement en matière de défense sont tenues d'entreprendre des activités commerciales au Canada, égales à la valeur du contrat. De plus, un élément central de la politique des RIT est une proposition de valeur cotée et pondérée. De plus amples renseignements sur la Politique des RIT sont disponibles à l'adresse www.ic.gc.ca/itb.
- 3.1.7 Toute information supplémentaire sur la portée et les contraintes potentielles sera communiquée sur <https://achatsetventes.gc.ca/> dans le cadre de tout processus concurrentiel

3.2 Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

The Voici une liste de certaines lois et politiques gouvernementales qui régiront le processus d'approvisionnement à venir :

- a) *Accord sur le commerce intérieur (ACI)*
- b) *Loi sur la production de défense (LPD)*
- c) *Programme des marchandises contrôlées (PMC)*
- d) *Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE)*

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8476-226536	Original	30QD
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No/N° CCC - FMS No/N° VME

- e) *Règlement sur les marchés de l'État* (RME)
- f) Politique d'achats écologiques de SPAC
- g) Politique des retombées industrielles et technologies (RIT)
- h) politique autochtone (en attente, à déterminer)
- i) Octroi de licences de logiciel

4 Échéancier

Voici l'échéancier provisoire correspondant à la DI et au processus potentiel d'approvisionnement :

Consultations de l'industrie

Enregistrement des fournisseurs intéressés - au plus tard le 1er décembre 2021

Affichage de la présentation bilingue de la Journée de l'industrie – décembre 2021

Journées de l'industrie (séance individuelle) : le 8 à 10 décembre 2021 (à déterminer)

Date limite de soumission de la DI : février 2022 (à déterminer)

Date de clôture de la DI : mars 2022

Diffusion de la version préliminaire des demandes de propositions (DP) : mai - juin 2022

Diffusion d'une DP : août - septembre 2020

Approbation du ministère et du gouvernement : novembre 2022

Octroi possible d'un ou de plusieurs contrats : décembre 2022

Toutes les modifications apportées à l'échéancier provisoire seront communiquées sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/> à mesure qu'elles seront disponibles pendant la période de la présente DI.

5 Instructions de Réponse et Information

5.1 Nature et format des réponses demandées

- 5.1.1 Avant de déterminer une stratégie d'achat, SPAC sollicite des contributions et des réponses couvrant des éléments importants du besoin.
- 5.1.2 Les répondants doivent communiquer avec l'autorité contractante pour réserver une réunion individuel en ligne avec le Canada et pour recevoir les notes d'allocation de la présentation de la journée de l'industrie. Des réunions en ligne d'une heure seront programmées sur la base du premier arrivé avant le 1 décembre 2021. Des copies avancées de toutes les présentations d'industrie sont demandées pour assurer la connectivité pendant la réunion.
- 5.1.3 Les répondants sont invités à faire part de leurs commentaires concernant le contenu des Annexes jointes A, B, C et les exigences connexes incluses dans la présente DI. La présente DI contient des questions spécifiques (Annexe C jointe « Questions à l'industrie ») adressées à l'industrie. Les répondants doivent expliquer toute hypothèse qu'ils font dans leur interprétation des exigences..
- 5.1.4 Les répondants sont priés de fournir leurs réponses par courriel et uniquement à l'autorité contractante identifiée ci-dessous. Les soumissions utilisant des CD-ROM ou des disques informatiques ou des clés USB ne peuvent pas être acceptées.
- 5.1.5 Les répondants peuvent présenter des documents, des renseignements ou des données considérés comme étant « commerciaux confidentiels », et, dans ce cas, ceux-ci seront traités en conséquence par le Canada. L'évaluation de tous les renseignements présentés par les fournisseurs sera toutefois examinée par des représentants du Canada, incluant du personnel sous contractants sous une entente de non-divulgaration. Le Canada se réserve le droit de réutiliser tout renseignements pour aider à obtenir les approbations de projet et en consultation avec des intervenants nationaux et internationaux. De plus, les exigences peuvent faire l'objet de modifications, pouvant découler de l'information fournie en réponse à la présente DI. Les participants sont avisés que le Canada peut ou non utiliser les renseignements qui lui sont soumis en réponse à la présente DI afin d'élaborer une éventuelle DP subséquente. La publication de la présente DI ne constitue pas pour le Canada une obligation, légale ou autre, de publier une DP subséquente, de conclure une entente ni d'accepter ou de rejeter des suggestions.
- 5.1.6 Les répondants sont invités à indiquer clairement par écrit tout renseignement qu'ils considèrent comme étant commercial confidentiel, exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être obligé par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels) à divulguer des renseignements exclusifs ou commerciaux de nature délicate au sujet d'un répondant. Pour en savoir plus, voir le site Web : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>
- 5.1.7 On demande aux répondants de préciser par écrit si leur réponse, ou une partie de celle-ci, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8476-226536	Original	30QD
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No/N° CCC - FMS No/N° VME

5.1.8 La participation à la présente DI est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. À la suite de la présente DI, les résultats ne serviront pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour des travaux à venir. De plus, la participation à la présente DI n'est ni une condition ni un préalable pour participer à une éventuelle demande de soumissions subséquente.

5.2 Coûts liés aux réponses

SPAC ne remboursera à aucun répondant les dépenses engagées pour répondre à la présente DI.

5.3 Traitement des réponses

- 5.3.1 Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Les réponses reçues peuvent être utilisées par SPAC pour élaborer ou modifier les stratégies de passation de marchés ou tout projet de document. SPAC examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la DI. SPAC peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DI.
- 5.3.2 Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Les réponses reçues peuvent être utilisées par SPAC pour élaborer ou modifier les stratégies de passation de marchés ou tout projet de document. SPAC examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la DI. SPAC peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DI.

5.4 Confidentialité

- 5.4.1 Les répondants doivent indiquer et identifier toutes les parties de leur réponse qu'ils considèrent comme exclusives ou confidentielles. SPAC traitera ces parties de manière confidentielle, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* du Canada.
- 5.4.2 Bien que les informations recueillies puissent être fournies à titre confidentiel (et, si elles sont identifiées comme telles, seront traitées en conséquence par le Canada), le Canada peut les utiliser pour aider à la rédaction des spécifications de rendement (qui sont susceptibles de changer) et à des fins budgétaires.
- 5.4.3 Les répondants sont encouragés à identifier, dans les informations qu'ils partagent avec le Canada, toute information qu'ils estiment être de nature exclusive, tierce ou personnelle. Veuillez noter que le Canada peut être tenu par la loi (par exemple, en réponse à une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) de

5.5 Activité de suivi

- 5.5.1 SPAC peut, à sa discrétion, contacter tout répondant pour lui poser des questions supplémentaires ou pour clarifier tout aspect d'une réponse. SPAC peut, à sa discrétion, accepter de rencontrer les répondants afin de leur donner l'occasion de présenter et/ou de démontrer leurs capacités en ce qui concerne la présente demande de renseignements
- 5.5.2 Les présentations des répondants n'ont aucune obligation envers SPAC et les répondants seront responsables de tous les coûts associés à l'invitation de SPAC à faire une présentation.

5.6 Autorité contractante de SPAC

- 5.6.1 Toute information, communication ou correspondance doit être adressée à l'autorité contractante SEULEMENT, par écrit par courriel et dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada à l'autorité contractante de TPSGC identifiée ci-dessous. Il est interdit de communiquer avec tout autre membre ou représentant du gouvernement du Canada pour l'informer de la présente DI, pour soulever une contestation ou pour toute autre raison liée à la présente DI, y compris au moyen d'une copie conforme visible ou non d'un courriel ou d'une lettre.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
W8476-226536	Original	30QD
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No/N° CCC - FMS No/N° VME

- 5.6.2 Les répondants intéressés doivent soumettre leurs réponses à l'autorité contractante de SPAC, identifiée ci-dessous, par voie électronique en *MS Word*, BRP ou formats compatibles, par courriel, et chaque courriel ne dépassant pas 8 Mo :
- Nom: Tanya Xiao
Titre: Spécialiste de l'approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale de l'Approvisionnement maritime et de défense
Adresse: Place du Portage, Phase III 8C2, 11 rue Laurier
Téléphone: 873-355-1225
Courriel: tanya.xiao@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- 5.6.3 Des modifications pourront être apportées à la présente DI et seront annoncées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), <https://achatsetventes.gc.ca/>.
- 5.6.4 Le Canada recommande fortement aux parties intéressées de s'abonner au service d'alertes par courriel sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/> pour recevoir automatiquement les mises à jour ou les modifications apportées à la présente DI. D'autre information peut être trouver à : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/surveiller-les-occasions-d-affaires>

5.7 Langues officielles

Les réponses à la présente DI doivent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

5.8 Date de clôture de la DI

La date de clôture publiée dans le présent document n'est pas la date limite pour les commentaires ou les contributions de l'industrie. Les commentaires et contributions seront acceptés à tout moment jusqu'à la publication de toute sollicitation de suivi

ANNEXES

ANNEXE A – SPECIFICATION PRELIMINAIRE DES EXIGENCES DU SYSTEME

ANNEXE B - INDUSTRIAL & TECHNOLOGICAL BENEFITS (ITB) POLICY INFORMATION

ANNEXE C – QUESTIONS A L'INDUSTRIE

Veillez les trouver ci-joint.